## REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE D'OLIVESE DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL PREFECTURE

## **DELIBERATION N° 35/2015**

Séance du 24 novembre 2015



<u>OBJET</u>: SIGNALETIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS, QUARTIERS - PLAN DE FINANCEMENT ET **DEMANDE DE SUBVENTIONS.** 

Nombre de membres : 10 Afférents au conseil: 10

En exercice: 10

Date de la convocation: 13/11/2015

Date d'affichage :

13/11/2015 Votés Pour: 8

Ayant délibéré: 8 Votés Contre: 0

Abstentions: 0

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre novembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur MARTINO Enzo a été élu secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés	
M. MILLO Jean-Luc	M. BRUNETTI Alain	
M. CIPRIANI Jean-Marie	Mme OBENAUS née DURAND Isabelle	
M. POLI Jean-Baptiste		
Mme GUISQUET Sandra	Etaient absents	
Mme MICHELETTI née MARTINO Jeanne	M. MANTESE Jean-François	
M. BRUNETTI Alain	M. POLI Pierre-Antoine	
M. MARTINO Enzo		

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'intérêt de procéder à la signalétique des bâtiments publics, notamment pour se mettre en conformité avec la charte sur la langue corse, ainsi que des quartiers et lieudits.

Considérant l'intérêt de la Commune de mettre en œuvre une signalétique appropriée.

Il s'agit de procéder à la mise en place de panneaux qui délimiteront un lieu-dit, affirmeront la présence d'un bâtiment public ou signaleront un quartier ; ces panneaux seront posés directement sur un mur ou sur poteau. Il a été établi qu'une quarantaine de panneaux pourraient être nécessaires.

La Commune a décidé de faire appel à l'entreprise CODIVEP qui a établi un chiffrage détaillé pour l'ensemble de la signalétique (fourniture et pose).

Monsieur le Maire met sur la table le devis. Le montant hors taxe de ces travaux s'élève à la somme de 14 930 €.

Monsieur le Maire propose de solliciter la Collectivité Territoriale de Corse et le Département de la Corse du Sud.

## Le plan de financement serait le suivant :

SUBVENTIONS	%	EUROS
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD	60 %	8 958 €
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE (Dotation quinquennale 2015/2019)	20 %	2 986 €
Part Contributive de la Commune (y compris T.V.A)	20 % TVA 10 %	2 988 € 1 493 €
		4 481 €
TOTAL T.T.C.		16 423 €

Le Conseil municipal après avoir ouï Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement proposé par Monsieur le Maire.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les financements.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de fournitures et de travaux.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous actes à intervenir pour l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE, Le 28 novembre 2015

LeMaire

Jean-Luc MILLO